



Diagnostic de Gestation – instructions pour le prélèvement

- Utiliser le formulaire bovin ou bovin – troupeau qui sont disponibles sur notre site : [Biovet.ca/sante-animale/animaux-delevage](https://biovet.ca/sante-animale/animaux-delevage)
- Le prélèvement doit être effectué au plus tôt 28 jours après la saillie (ou l'insémination) ET au moins 50 jours après la mise-bas précédente (ou un avortement tardif).
- **Prélèvement sanguin**
 - Prélever au moins 2 ml de sang par animal (tube lavande EDTA ou rouge sérum).
 - Si plusieurs animaux font l'objet d'un prélèvement, ne pas oublier de changer d'aiguille entre chaque animal.
 - Laisser reposer les échantillons au moins ½ heure à température pièce pour favoriser le processus de coagulation.
 - Il n'est pas indispensable de séparer le sérum du caillot.
- **Prélèvement de lait**
 - Au moins 2 ml de lait prélevés proprement (l'aseptie n'est pas nécessaire), directement d'un quartier, dans un tube sec ordinaire (ex. tubes pour bactériologie du lait) ou avec un agent de conservation (Bronopol). Conserver au frais (réfrigérateur).
- Bien identifier chaque tube avec le nom/numéro de l'animal au moyen d'un marqueur indélébile.
- Conserver ensuite les échantillons de préférence au frais (réfrigérateur).
- Faire parvenir les échantillons au laboratoire dans un délai raisonnable (48 heures).
- Compléter soigneusement le formulaire de requête (un formulaire peut être utilisé pour plusieurs animaux).
- Placer le(s) tube(s) et le formulaire dans le sac en plastique fourni.
- Faire parvenir le tout à Biovet.
- Les échantillons seront analysés au cours des 2 jours ouvrables (ou moins) suivant la réception des échantillons.
- Se référer au médecin vétérinaire pour l'interprétation des résultats.

Les résultats seront communiqués au vétérinaire seulement.